

VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 65 ANS ? VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ? VOUS AVEZ DES DROITS !



PRINCIPAUX CONTACTS ET DROITS

Au niveau fédéral

- Le SPF Sécurité Sociale Direction Générale de la Personne Handicapée (DGPH) : Reconnaissance de handicap, Allocations Remplacement de Revenus (ARR) – Allocation d’Intégration (AI), carte de stationnement, ...
Tél : 0800/98 799 - www.handicap.belgium.be

Au niveau régional

- Aides individuelles selon les besoins
- Allocations : Budget d’Assistance Personnalisée (BAP)

Wallonie

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)
Tél : 0800/16 061 - www.aviq.be et wikiwiph.aviq.be

Bruxelles

- Service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE)
Tél : 02/800 82 03 - www.phare.irisnet.be
- IRISCARE
Tél : 0800/35 499 - www.iriscare.brussels

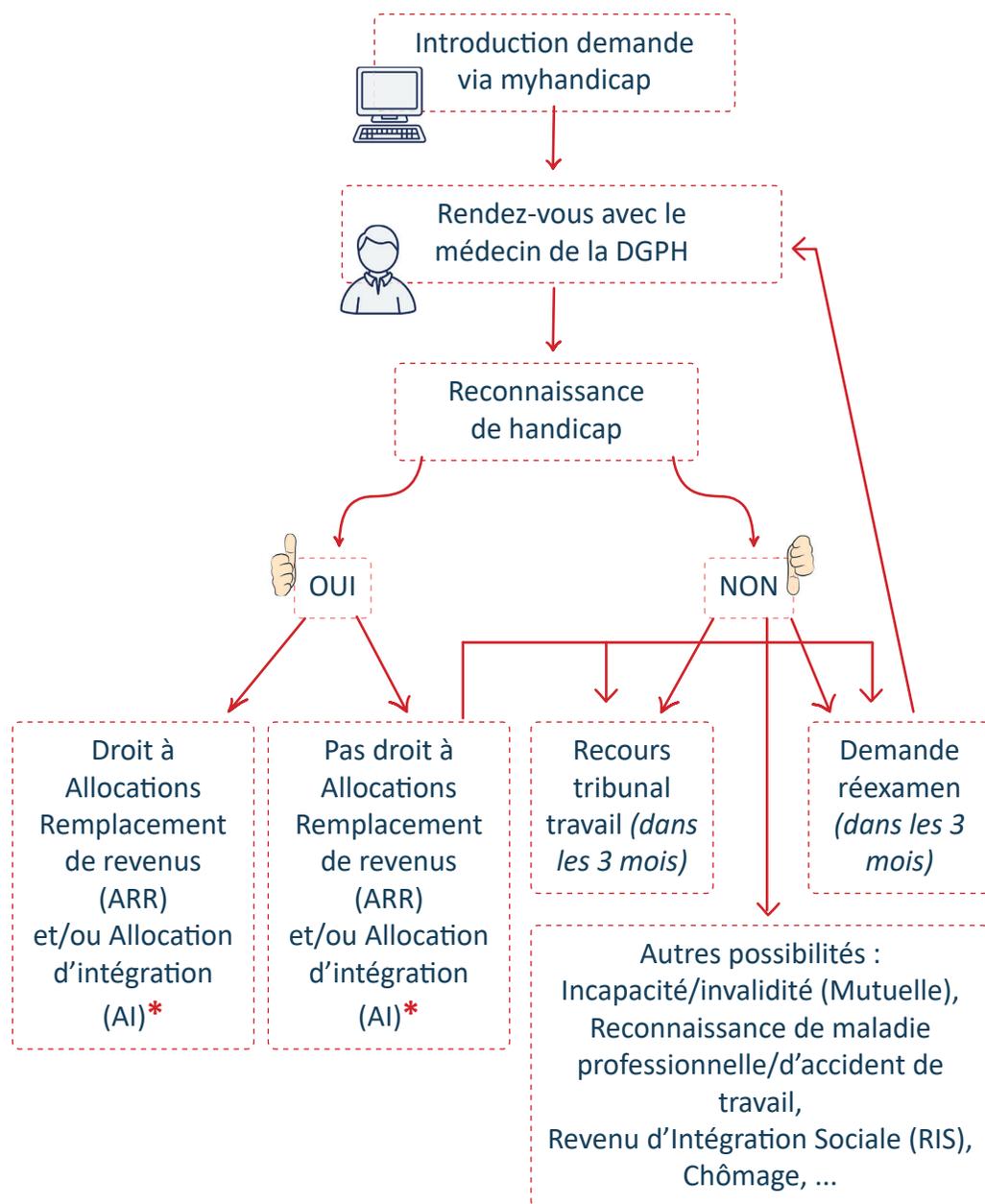
Faites-vous aider dans vos démarches via :

- Le service social de votre mutuelle
- Les services sociaux de votre commune, des CPAS
- Les personnes référentes handicap dans votre commune
- Contact local :

Pour vous soutenir :

- Les associations de personnes handicapées, de patients ou de proches via la LUSS, fédération d’associations de patients
Tél : 081/74 44 28 - www.luss.be
- Les associations Aidants Proches
Tél : 081/74 68 79 - www.aidants-proches.be
- La Plateforme Annonce Handicap (PAH)
Tél : 02/673 27 89 - www.plateformeannoncehandicap.be

RECONNAISSANCE HANDICAP / AIDES FINANCIÈRES



Autres Aides via la Direction Générale de la Personne Handicapée (DGPH)*

- Carte de stationnement
- Carte de réduction pour les transports en commun, pour aveugles/malvoyants

Aides Individuelles* via AViQ ou PHARE

Aides possibles sans reconnaissance officielle de handicap par la DGPH

- Adaptation de l'habitation, du véhicule, aides matérielles diverses, ...
- Aides à l'emploi : adaptations lieu de travail, prime de compensation
- Budget d'Assistance Personnalisée (BAP) si grande dépendance

Autres aides possibles* via la mutuelle, le SPF finances, ...

- Possibilité d'intervention majorée de l'assurance soins de santé, forfait malades chroniques, tarif social gaz et électricité, majoration du montant fiscalement exonéré pour l'impôt des personnes physiques
- www.handicap.belgium.be

D'autres aides existent... renseignez-vous !

* Important :

Les aides potentielles décrites ici sont dépendantes de la situation de chaque personne et attribuées sous certaines conditions.

Votre handicap ne doit pas être
un frein, différents services
peuvent vous aider !



Développé par



LUSS (081 74 44 28)



A.S.P.H.

ASPH (02 515 19 19)

Avec la participation de



GESED (0474 10 59 83)



Ligue Huntington (04 225 87 33)



Access And Go - ABP (02 772 18 95)



ABMM (064 45 05 24)



FFSB ASBL
Fédération Francophone
des Sourds de Belgique

FFSB (02 664 69 01)



X-Fragile Europe (087 54 25 02)

Avec le soutien de



Passé Muraille (065 77 03 70)



PAH (02 673 27 89)



Karine Lalieux
Ministre des Pensions et de
l'Intégration sociale, chargée
des Personnes handicapées et
de la Lutte contre la pauvreté
et de Beliris